adossée à une haie, a glissé sur une botte de blé et est tombé debout sur un pieu effilé destiné à soutenir cette haie.

Le pauvre petit être a été littéralement empalé.

Les témoins de cette scène indescriptible sont parvenus à enlever ce malheureux et l'ont reconduit chez ses parents.

Un médecin, appelé en toute hâte, a pu rejoindre les plaies: on espère le sauver.

— BAUVIN. — J.-B. Tredez arrêté comme inculpé d'être l'auteur du meurtre et écroué à la maison d'arrêt de Lille, persiste dans ses dénégations.

Cet ouvrier est très considéré par la population de Bauvin que la nouvelle de son arrestation a vivement émue. Les notables de la commune et une partie du conseil municipal viennent d'adresser au parquet de Lille une pétition à l'effet d'obtenir sa liberté sous caution.

ASCQ. — Avant-hier, on a retiré d'un fossé qui borde la ferme de M. Duparc, le cadavre d'un jeune homme âgé de dix-neuf ans, F. Chuffart, journalier à Annappes.

A onze heures il avait quitté l'estaminet Blanchâtre, où il avait soupé. Il n'était pas ivre. C'est par suite de la profonde obscurité qu'il est tombé dans ce fossé où il y a 1 mètre 50 d'eau.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 14 novembre. Sidonie Vandevelde, rue de la Gaîté, cour Delfaux, 16. — Adèle Médeux, rue du Nouveau-Monde, 23. — Emile Desmarets, rue du Fontenoy, 54. — Marie Cornillie, rue des Récollets, cour Pollet, 9. — Marthe Reichenecker, rue de Lannoy, 118. — Alfred Faccon, rue Milton, fort Saint-Joseph, 33. — Léon Hennon, rue de Tourcoing, 38.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 14 novembre.— Louis Dumortier, 68 ans, journalier, rue du Tilleul, cité Derville, 29. — Césarine Durieux, 9 ans, rue de la Vigne. — Palmyre Gille, 3 mois, route de Lannoy.

Convois funèbres & Obits

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1879, à dix heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Hilaire DERVAUX, propriétaire décédé à Roubaix, le 18 novembre 1878, à l'âge de 69 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église de Lannoy, le mardi 18 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Sophie-Célestine MUTZ, épouse de Monsieur Gabriel TRITSCHLER, décédée à Lannoy, le 15 novembre 1878, à l'âge de 21 ans — Les peronnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 18 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Saturnine RENARD, épouse de Monsieur André MANCHE, décédée à Roubaix, le 17 novembre 1878, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Martial-Joseph CARRETTE, veuf de dame Charlotte-Joseph DURIEU, membre de la Société de Saint-Vincent de Paul, décédé à Roubaix, le 19 octobre 1877, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église paroissiale Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Léon TIBERGHIEN, époux de dame Antoinette BROWAEYS, décédé à Roubaix, le 15 octobre 1879, dans sa soixante-cinquième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis, comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Marie DERICK, épouse de Monieur Norbert VLIEGHE, décédée à Roubaix, le 16 novembre 1878, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Théodore-Joseph LESUR, époux de Dame Pharaïlde DEBORGRAVE, décédé à Roubaix, le 14 novembre 1875, à l'âge de 43 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré au maître-autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 17 novembre 1879, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Elisa LESAFFRE, décédée à Roubaix, le 14 octobre 1879, à l'âge de 48 ans. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Correspondance

Les articles publiés dans cette partie du Journal n'engagent ni l'opinion, ni la responsabilité de la Rédaction.

LE MARCHÉ COUVERT

A Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*.

J'ai vu, annoncée, il y a quelques jours, dans les colonnes de votre estimable journal, la mise au concours par la ville de Roubaix, du futur marché couvert — et j'ai été fort étonné de voir que ce concours était ouvert entre les entrepreneurs désirant exécuter les travaux. — On leur demande un projet de dispositions et un devis complet et détaillé de la dépense!

Est-ce que, par hasard, dans le nombreux personnel de la direction des Travaux municipaux (abstraction faite de M. l'Ingénieur, qui ne doit pas avoir le temps nécessaire, pour étudier un semblable projet), il n'y aurait pas d'employés capables de faire ces études?

Ou bien.

Est-ce que la municipalité trouverait, que les architectes de France sont incapables de présenter un bon projet. Si cela était pourquoi alors dépenser les deniers des contribuables, pour faire faire des études à l'Ecole des Beaux-Arts, par un jeune homme de Somain, je crois?

Pourquoi conserver à Roubaix une Ecole d'Architecture, si l'on pense que les élèves, et même le professeur sont incapables de faire un projet de Marché couvert?

Pourquoi avoir un ministère de Travaux publics, qui coûte bon an mal an, dit-on, *45,000 francs* aux contribuables — et s'il y avait un projet d'Hôtel-de-Ville à l'étude — est-ce que la municipalité, s'adresserait aussi aux entrepreneurs pour présenter des plans et devis?

Si c'était ainsi, ce ne serait pas la peine, d'accourir de Paris, pour s'établir architecte à Roubaix. *Un contribuable.*

15 Novembre 1879.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du 14 novembre 1879

1re affaire. — *Attentat à la pudeur*

Delclève François-Louis-Joseph, âgé de 43 ans, né à Lauwin-Planque (arrondissement de Douai) cordonnier, demeurant à Cuincy, est accusé d'attentat à la pudeur consommé sans violence sur un enfant âgé de moins de 13 ans. Débats à huis-clos.

Delclève est condamné à deux ans de prison.

Ministère public: Me Grevin.

Défenseur, Me Dhooghe.

2e affaire. — *Attentat à la pudeur*

Rondeaux, Alexandre-Joseph, âgé de 35 ans, né à Lille le 25 août 1844, ouvrier gazier, demeurant à Lille, accusé d'attentat à la pudeur commis à Lille, sans violence sur un enfant âgé de moins de 13 ans.

Rondeau est condamné à cinq ans de réclusion.

Me Hattu assiste l'accusé.

3e *Affaire*. — *Vols qualifiés*

1° Bratel Marie Gabriel-Hyppolite, âgé de 16 ans, né à Paris, le 4 mars 1863.

2° Romon Ferdinand-Abel, âgé de 17 ans, né à la Madeleine (arrondissement de Lille), le 24 mars 1862, horloger, demeurant à Lille.

Prévenus de vol qualifié, d'abus de confiance qualifié et de complicité de ce dernier crime.

En 1879 le sieur Pratel était apprenti chez M. Boutry, horloger à Lille.

Le 17 juillet 8 montres, 7 en argent et une en or, furent soustraites dans l'atelier. Le 18, le sieur Boutry retrouvait les montres cachées dans les poches de Bratel.

Le 1er août, le sieur Boutry remettait à son apprenti Bratel, un billet de 100 fr. et 40 fr. en pièces d'argent pour aller payer un effet déposé chez un huissier de Lille.

En se rendant chez l'huissier, Bratel rencontra Romon, et tous deux résolurent de dépenser l'argent. Ils se rendirent à Béthune, puis à Dunkerque, où les 140 francs furent complètement dissipés.

Reconnus non coupables Bratel et Ramon sont acquittés.

Me Dumont défend Bratel; Me Lemaire plaide pour Romon.

4e *Affaire*. — *Incendie volontaire*

Detammaecker, Hubert-Charles âgé de 60 ans né à Steene (arrondissement de Dunkerque) le 4 novembre 1818, ouvrier agricole sans résidence fixe.

Prévenu d'incendie volontaire.

Il avoue que le 9 octobre 1879, à l'aide d'allumettes phosphoriques, il a volontairement mis le feu à un hangar à usage d'écurie, construit en bois et en paille, appartenant au sieur Deboes.

L'édifice a été complètement détruit par le feu et la perte est de 150 francs seulement.

Detammeacker est condamné à 7 ans de réclusion.

La défense est présentée par Me Lefebvre du Prey.

Belgique

— LOUVAIN. — M. Gounod a visité Louvain. Il était accompagné de M. le chevalier X. Van Elewyck. L'illustre compositeur français a visité la *Société générale des Etudiants*. Sa réception à la Maison des Etudiants a été enthousiaste. On lui a fait une longue ovation. M. Gounod a promis un chœur pour la *Société des Etudiants*. La jeunesse universitaire attendait à la gare le départ de M. Gounod. Une nouvelle et chaleureuse ovation a été faite à l'auteur de la messe célèbre du *Sacré-Cœur*.

— BRUXELLES. — On annonce que le conseil communal de Bruxelles, réuni dernièrement en section des finances, a admis en principe l'augmentation des impôts.

Cette augmentation sera de 600,000 fr. La ville reprend à son profit *l'impôt sur les foyers* abandonné par l'Etat; elle frappe également d'une surtaxe l'impôt sur le revenu cadastral et le prix du mètre cube d'eau sera également surélevé.

Ces mesures ont été votées par 14 voix contre 7 opposants parmi lesquels M. le bourgmestre et deux membres du collége échevinal.

La majorité des conseillers estime que cette somme de 600,000 francs est à peine la moitié de ce qui serait nécessaire pour subvenir aux besoins du service et à l'équilibre du budget, singulièrement ébranlé par les dépenses et les dettes de luxe.

— Le médecin ordinaire de S. M. l'Impératrice Charlotte, M. Artsy, que son âge appelle à la retraite, vient d'être remplacé dans ses délicates fonctions par M. Gombault, médecin des établissements d'aliénés et des hôpitaux de la ville de Saint-Trond. Il sera installé samedi dans ses nouvelles fonctions par S. M. la Reine elle-même.

On écrit de Bruxelles:

« M. Simon Philippart, fils aîné de l'ancien président de la Banque européenne, est arrivé à Bruxelles, hier. Il affirme qu'il est sans nouvelles de son père, malgré toutes les démarches faites pour retrouver sa trace. »

— TOURNAI. — *L'affaire Cornil* a seulement été appelée jeudi devant les assises du Hainaut. M. le Conseiller Vleminckx, désigné un peu tardivement pour présider la session en remplacement de M. Babut du Marès, ayant dû se livrer à l'étude du dossier, la Cour n'a pas siégé mercredi.

A propos de ce célèbre voleur, il n'est pas sans intérêt de rappeler quelques-uns de ses vols hardis qui lui ont donné une certaine popularité.

Pendant la nuit du 14 au 15 novembre 1863, un vol considérable était commis au préjudice de M. Morel, rue de Marvis. Le lendemain François Cornil se montrait à Gaurain-Ramecroix, muni de beaucoup d'or et d'argent, manifestant l'intention de se rendre à Liége. La police avait l'œil sur lui, ayant été déjà condamné pour vol plusieurs fois. Aussi à son arrivée à Liége, il fut *pincé* et avoua tout. Rusé, entreprenant, le *général des chuchettes*, comme on l'appelle maintenant, réussit à s'évader de la prison de Liége, mais ou parvint à le ressaisir bientôt après, et deux fois encore il renouvela cette tentative d'évasion.

L'instruction fit découvrir que Cornil avait été aidé par son frère Guillaume et un jeune garçon nommé Wavraint, dans plusieurs vols considérables, commis au préjudice de M. Cherequefosse, tanneur, rue Merdenchon; de M. Bouquelle, distillateur; de M. Beckers, négociant; de la veuve Delourme; de M. Schrevens; etc., etc.

Le 11 juin 1864, ils furent condamnés, François Cornil, à 20 ans de travaux forcés, à l'exposition publique et à 20 ans de surveillance, Guillaume Cornil, à 5 ans de travaux forcés et Alfred Wavraint à être enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa vingtième année.

Evadé trois fois à Tournai, à Liége et à Namur, mis en liberté avant l'expiration de sa peine, le voleur amateur, comme il s'intitule lui-même, qui, à l'âge de 13 ans, était déjà gratifié de 18 mois de prison pour différents vols, ne tarda pas à reprendre la série de ses exploits. Grâcié au début de 1874, il s'introduit dans la maison de M. Wilbaux, dont le jardin donne sur le quai, vole l'argent du tiroir du magasin d'épiceries, une cave à liqueurs et deux parapluies.

Il est condamné de ce chef le 1er février 1875, à [illegible] ans de travaux forcés et à la surveillance perpétuelle de la police. Il s'évade de la prison, est repris peu après et est condamné le 19 mai suivant, par le tribunal correctionnel, à 4 ans d'emprisonnement pour vol et rupture de ban.

Enfermé à la nouvelle prison cellulaire, le hardi voleur s'évade encore et est repris bientôt après: il explique aux magistrats la manière dont il avait opéré son évasion, le vice des serrures, la facilité pour un homme adroit de s'échapper, obtient une remise de peine et est rendu à la liberté.

De nombreux vols commis dans le canton de Péruwelz, attirèrent sur lui l'attention de la police: nous avons donné les détails de son arrestation. Cornil continue toujours à protester hautement de son innocence!!!

FAITS DIVERS

— On écrit de Marseille, 13 novembre

« Hier soir à six heures et demie, un drame a mis en émoi les rues de la Cannebière, de Noailles, de Belzunce et Saint-Louis.

» A l'intersection de ces quatre voies, un homme furieux poursuivait une jeune fille; arrivé à l'angle de la rue de Noailles, devant le bazar *Figaro*, il tire de sa poche un couteau de cuisine et frappe la jeune fille. M. Courlet, avocat, qui le suivait depuis un instant, lui saisit le bras, mais le meurtrier, parvient à frapper encore dans le dos. M. Courlet s'empare de lui, tous deux tombent et se roulent par terre. La jeune fille est transportée à l'hôpital Laurens et l'homme est arrêté. On apprend alors que c'est le père et la fille.

» François Tramini, originaire de Natale (Corse), était gendarme à la Chapelle-en-Vercors (Drôme). Sa fille, devenue enceinte, confia sa position à sa mère et toutes deux décidèrent le père à les laisser venir à Marseille, sous le prétexte d'améliorer leur position. La mère se plaça, allées de Meilhan, 26. La fille travailla comme couturière, et le 13 avril, elle accouchait à la Maternité. Sur sa demande de faire admettre son enfant à l'hospice, l'autorité préfectorale fit une enquête dans la Drôme. Le lieutenant de gendarmerie, sollicité de fournir des renseignements, fit appeler le père et lui apprit le déshonneur de sa fille. Puis il fit un rapport sur ce fait que la fille d'un gendarme logeant à la caserne était devenue enceinte.

» Tramini fut puni d'un mois de prison et mis à la retraite. Se croyant deshonoré, il résolut de se venger.

» Une dame chez qui se réfugia sa fille, obtint qu'il pardonnât, mais ayant surpris une lettre adressée à la jeune fille, il eut un nouvel accès de fureur.

» Hier Tramini alla la demander à son atelier et la réprimanda. Marie, violente de caractère, lui répondit grossièrement. C'est alors qu'il la frappa.

» Il ne témoigne aucun regret de son crime. »

— Une amusante fantaisie empruntée au *Télégraphe*:

En Chine, chaque médecin est obligé, la nuit, pour indiquer sa demeure à ceux qui peuvent avoir besoin de ses services, de tenir allumées à sa porte autant de lanternes qu'il a tué de malades dans le cours de sa carrière.

Avec les 2,000 médecins qui exercent à Paris, on pourrait de cette coutume un bien grand parti décoratif.

Un soir, un Européen habitant Pékin cherchait à traverse la ville un médecin pour un de ses domestiques tombé malade dans la nuit. Il courait depuis une heure, rebuté par le grand nombre de lanternes accrochées au-dessus de toutes les portes, lorsque le modeste éclairage de l'une d'elle le décida.

Trois lanternes seulement s'y balancaient mélancoliquement à la brise.

L'Européen réveille le médecin, le fait habiller à la hâte, et l'emmène en courant.

— Fils d'Esculape, lui dit-il en chemin, ne trouvant rien de plus oriental, tu dois être le meilleur médecin de cette immense cité.

— Pourquoi cela, étranger?

— Parce que tu n'as que trois lanternes à ta porte, tandis que tes collègues comptent les leurs par douzaines.

— Ce n'est pas cela, répondit flegmatiquement le médecin chinois, mais je n'exerce que depuis ce matin.

NOUVELLES DU MATIN

Paris, 14 novembre.

Le *Soir*, dit qu'il croit savoir qu'une réunion de patrons boulangers a décidé la résistance aux prétentions de la corporation des ouvriers.

Paris, 14 novembre.

M. Lepère vient de saisir le Conseil d'Etat de projets suivants:

1° Projet tendant à supprimer la personnalité civile du diosèse et de circonscrire la capacité des fabriques et des établissements ecclésiastiques, dans les sphères des attributions dont ils sont investis par les lois et règlements, principalement en ce qui concerne la création des écoles et les fondations charitables.

2° Projet de règlement intérieur de la confession d'Augsbourg, réorganisée par des lois récentes;

3° Projet tendant à soumettre la comptabilité des fabriques au contrôle du conseil de préfecture et de la Cour des comptes. Cette comptabilité fait aussi l'objet d'une circulaire très-développée qui sera adressée aux évêques et aux préfets et qui, par l'établissement de sanctions efficaces, mettraient un terme aux irrégularités et omissions nombreuses qu'on y relevait.

M. Lepère prescrit aux préfets de lui signaler tout déplacement d'évêque qui n'a pas été autorisé conformément à l'art. 20 de la loi du 3 germinal an X. (articles organiques).

Affaire de « l'Univers »

Paris, 14 novembre, 6 30 soir.

La dixième Chambre correctionnelle a condamné hier par défaut le gérant de l'*Univers*, poursuivi pour délit de fausse nouvelle, à 1,000 francs d'amende et à l'insertion du jugement en première page.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui.

Décret nommant le commandant des établissements français de l'Océanie, commissaire de la République aux îles de la Société.

Décret rapportant en partie celui du 11 août 1877, qui prohibait l'entrée et le transit en France des pommes de terre venant d'Allemagne.

Les *Débats* publient la dépêche suivante:

« Londres, le 14 novembre, soir.

» De nombreuses rumeurs circulent sur l'action de l'Angleterre à Constantinople; la flotte de Malte reprendrait la direction des eaux turques; M. Layard aurait reçu carte blanche pour diriger à son gré les mouvements de la flotte.

» D'autre part, le gouvernement anglais continue à déclarer avoir renoncé à l'intention d'exercer une pression maritime sur la Turquie. Quelques personnes prétendent qu'au fond l'Angleterre cherche à obtenir un point sur la terre ferme, en face de l'île de Chypre, comme tête de ligne ferrée. Le désaccord entre MM. Layard et Fournier continue. »

« Le traité de Berlin, disent les *Débats*, a consacré en Europe le démembrement de la Turquie et en quelque sorte décrété la déchéance de la souveraineté ottomane sur les contrées du sud de l'Europe. La convention du 4 juin atteint cette même souveraineté en Asie, et, quelque effort que fasse l'Angleterre pour en adoucir ou en retarder les effets, ce dénoûment s'impose; il est fatal. »

« Quels progrès sérieux, réels, demande le *Soleil*, se sont réalisés dans ces derniers temps? Il y a eu quelque amélioration dans le service des postes et des télégraphes. C'est tout. Que ne reste-t-il pas à faire, d'ailleurs, dans cette seule administration. Du moins, on paraît s'en occuper. Mais, qui songe, parmi les progressistes, à améliorer la législation sur les prisons, sur les aliénés? Que de questions administratives de même ordre, de même utilité, de même urgence ne sont même pas à l'étude. »

On lit dans le *Voltaire*:

« Plusieurs de nos confrères mettent en doute le droit du ministre de la guerre, de révoquer le maréchal Canrobert de ses fonctions de président de la commission de classement de l'armée. Ce droit, le général Gresley l'a absolument et pleinement, et si la révocation n'a pas encore paru à l'*Officiel*, c'est qu'il n'y a pas, à proprement dire, de révocation à prononcer. En effet, la commission de classement ne siége pas en permanence, elle est nommée chaque année en décembre par le ministre, et cette année, le maréchal Canrobert ne sera pas renommé. »

» La prise de possession de la direction de l'administration pénitentiaire par M. Cazelles sera suivie, assure le *Siècle*, de modifications considérables dans le personnel des inspections de prisons.

Un nouveau mouvement est en préparation au ministère de l'intérieur. Ce mouvement qui paraîtra le 1er décembre, comprendra des préfets, des secrétaires généraux, des sous-préfets et des conseillers de préfecture.

La question de la gendarmerie n'est pas encore tranchée. Toutefois le *Voltaire*, croit savoir que, pour concilier toutes les opinions, la combinaison suivante sera adoptée: la gendarmerie resterait attachée au ministère de la guerre, mais les nominations et les promotions seraient soumises au ministère de l'intérieur avant d'être définitivement arrêtées.

Le *Rappel* annonce qu'à la rentrée on demandera la mise à l'ordre du jour du projet de résolution tendant à renforcer le réglement intérieur de la Chambre, en y introduisant des peines disciplinaires plus sévères que celles qui existent actuellement.

Le *Mot d'Ordre* annonce que MM. Alphonse Humbert et Grandin, gérant de la *Marseillaise*, vont faire opposition à l'arrêt de la cour d'appel qui a confirmé hier, par défaut, le jugement rendu contre eux par la grande chambre du tribunal de police correctionnelle.

Petite Bourse du 14 Novembre

3 0/0: 80,15. 10,30, 17 1/2. — 5 0/0: 113,95, 93 3/4, 114, 113,80. — Italien: 78,50, 57 1/2, 50. — Turc: 10,90, 75. 82 1/2. — Banque Ottomane: 505,62, 502,50, 503,12. — Egypte: 234,37, 233,12 — Florin: 68 1/8, 68. — Hongrois: 82 1/8, 82. — Russe 1877: 91, 90 3/4. — Russe 1878: 58 7/8, 15/16, 13/16.

Faible animée.

Dépêches Télégraphiques

La Cour d'appel d'Aix

Marseille, 14 novembre, soir.

Dans sa séance de ce soir, le conseil municipal, sur la proposition de M. Schlœsing a adopté un vœu relatif au transfert de la cour d'appel d'Aix à Marseille.

Angleterre

Londres, 14 novembre, 4 h. s.

On ne sait rien ici des nouvelles inquiétantes qui ont ému aujourd'hui la Bourse de Paris.

Rien de nouveau sur la flotte anglaise de Malte, en dehors de ce que les journaux du matin ont publié.

Les informations de Saint-Pétersbourg indiquent les dispositions pacifiques et conciliantes.

Le prince Alamayon, fils du roi d'Abyssinie, Théodoros, est mort ce matin, près de Leeds, d'une maladie de poitrine.

Leeds (Comté d'York), 14 nov.

Une grande démonstration libérale a eu lieu ici aujourd'hui.

Dans l'après-midi un banquet a réuni environ 700 peronnes parmi lesquelles on remarquait beaucoup de membres du parlement.

M. Forster, ancien ministre, a prononcé un long discours dans lequel il a condamné toute la politique du cabinet actuel.

M. Forster ne croit pas la guerre avec la Russi probable, cependant elle deviendra possible si le ministère actuel reste au pouvoir.

Le Cabinet fait tout son possible pour exciter en Russie la haine contre l'Angleterre.

L'orateur croit que le seul moyen d'assurer les réformes turques, c'est le maintien de l'accord entre les puissances et une pression collective sur la Sublime Porte,

M. Forster conclut en déclarant que l'Angleterre n'a besoin d'aucune alliance spéciale.

Autriche

Buda-Pesth, 14 novembre.

Chambre des députés. — Le ministre des finances, répondant à l'interpellation relative à son duel, déclare que cette interpellation a trait à des affaires privées, et qu'il a déjà donné des explications particulières au député, auteur de l'interpellation. L'affaire privée une fois régulièrement arrangée, il n'y avait pas lieu d'y revenir.

M. Tisza, de son côté, fait remarquer que la Chambre a déjà pris acte des déclarations du gouvernement à ce sujet. Le gouvernement est d'avis qu'une nouvelle réponse à cet égard ne serait pas à sa place.

La majorité prend acte de ces deux déclarations.

Indes Anglaises

Simla, 14 novembre.

Une proclamation du général Roberts promet l'amnistie à tous ceux qui se sont opposés à la marche des Anglais à Caboul, à la condition pour eux de rendre toutes leurs armes aux autorités anglaises.

L'amnistie ne s'étend pas à ceux qui ont participé au massacre de l'ambassade anglaise; ceux là seront traités comme rebelles.

Danemark

Copenhague, 14 novembre.

Notre ville a été pavoisée aujourd'hui en l'honneur du centième anniversaire de la naissance du poète danois Œchlenschlaeger. Les affaires ont été suspendues. Le prince royal, les ministres, des représentants de l'Université, les principales autorités, et un public nombreux ont assisté à la fête commémorative du théâtre royal. Le professeur Nielsen a prononcé un discours.

Ce soir il y aura promenade aux flambeaux, et représentation de gala dans tous les théâtres.

Espagne

Madrid, 14 novembre.

Dans la réunion tenue hier par les représentants de la presse espagnole, outre les motions déjà connues, on a adopté aussi la motion de faire frapper une médaille commémorative, témoignage de la reconnaissance de la presse espagnole envers la nation et la presse française.

Madrid, 14 novembre.

Chambres des Députés. — Le ministre des affaires étrangères a déclaré que la politique extérieure de l'Espagne était contenue dans le programmme suivant:

Maintenir les bonnes relations existantes; témoigner une égale considération à toutes les puissances, sans tenir compte de leur importance; développer les intérêts espagnols à l'extérieur; se recueillir sans que la dignité nationale en reçoive aucune atteinte, jusqu'à complète reconstitution du pays; fuir enfin la politique d'aventures.

Madrid, 14 nov. 6 h. 50 soir.

Des avis des îles Canaries portent, qu'à la suite des grandes inondations qui ont eu lieu récemment plusieurs personnes ont péri.

Des maisons se sont écroulées.

La récolte de la cochenille est détruite.

Les pertes sont considérables.

Lisbonne, 14 novembre.

Le Roi de Portugal a chargé le général Carlos de Caula, chef de sa maison militaire de le représenter au mariage du roi d'Espagne.

Madrid, 14 novembre.

Chambre des députés.

Répondant à une interpellation qui lui est adressée, le ministre de l'intérieur déclare que trois bandes d'insurgés ont paru dans le district de Cines-Villa à Cuba.

Il ajoute qu'elles sont poursuivies à outrance par les troupes.

Le ministre est convaincu que ces bandes, ainsi que les chefs qui les commandent n'ont aucune importance.

Italie

Rome, 14 nov. soir.

M. Cairoli dont la santé s'est améliorée, a présidé aujourd'hui le Conseil des ministres.

La *Riforma* annonce que par une déclaration en date du 11 novembre dernier le traité de commerce entre l'Italie et l'Angleterre a été protégé jusqu'au 31 décembre 1880.

Le prince Impérial d'Allemagne a quitté Milan retournant à Pegli.

Outre le général Cialdini, M. Avogadro, aide de camp du général et les colonels Taverna et Buschetti iront à Madrid assister aux noces du roi d'Espagne.

Cagliari, 14 novembre.

La grève des avocats a cessé.

DERNIERE HEURE

Arrestation d'un Prussien à Cannes

Cannes, 15 novembre.

La police a arrêté, hier, ici, un individu qui voulait pénétrer près de l'Impératrice de Russie.

Cet individu a déclaré se nommer Mayer, sujet prussien, né à St-Pétersbourg.

Il était porteur de diverses lettres écrites en langue russe et adressée à l'Impératrice et à plusieurs personnages importants de Russie résidant à Nice.

L'Escadre Anglaise

Londres, 15 novembre.

Le *Times* dément que l'escadre anglaise ait reçu l'ordre de partir dans quatre jours.

COURS OFFICIELS DE LA BOURSE
14 Novembre. — 6 heures soir

Huile colza en f. d.	80 50	Esprits	69 69 50 .
id. en tonnes	82 50	Farines 8 m.	75 71 .. .
id. épurée	90 50	Supérieure	70 50 ..
Huile de lin en f. d.	73 25	Suif	92 .. . .
id. en tonnes	75 25	Cafés Java	230
Suc. 7/9 disp.	74 50	Ceylan	215
id. 10/13 d.	68 50	Haïti	210
id. blanc 3 c.	75 50	Rio	190
Raffin. bonne sorte	158 ..	Cacaos Para	180
id. belle sorte	160 .	Guayaquil	160
Certific. de sortie	75 25	Haïti	110
Mélasse de fab.	16	Trinité	165
id. raffinerie	17 .. .	Carague	200 à 400

COURS COMMERCIAUX DE PARIS
du 14 Novembre, 6 heures soir.

Huile de colze		**Farines 8 marques**	
Disponible	80 50 ..	Courant	71 75 ..
Courant	80 50 .	Décembre	71 75 ..
Décembre	80 75 .	4 de mars	72 50 ..
4 premiers	82 50 .	4 premiers	72 75 ..
		Farines supérieures	
Huile de lin		Courant	70 50 .
Disponible	73 25 ..	Décembre	70 50 75
Courant	72 73 50	4 de mars	71 . ..
Décembre	73 25 ..	4 premiers	72 25 ..
4 premiers	73 75 .	M. Darblay.	72 .. ..
		Blés	
Spiritueux		Courant	33 .. ..
Disponible	69 69 50	Décembre	33 .. ..
Courant	68 25 50	4 premiers	33 50 75
Novembre	68 25 50	4 de mai	33 75 ..
4 premiers	69 50 69		
Stock 6525 pipes		**Seigles**	
Circulation 160		Courant	23 75 ..
		Décembre	23 75 ..
Sucres		4 premiers	24 50 ..
N° 10/13 cour.	63 50 ..	4 de mai	25 .. ..
N° 7/9 d.	74 50 ..		
Blanc 3 disp.	75 50 ..	**Avoines**	
Courant	75 50 .	Courant	20 25 50
Novembre	75 50 75	Décembre	20 20 25
4 premiers	75 50 75	4 premiers	20 75 ..
Raffinés 158 . à 160		4 de mai	21 21 25

MARCHÉ AUX BESTIAUX DE PARIS-LA-VILLETTE
DU 14 NOVEMBRE 1879

Par espèces	Amenés	Poids moyen	Prix par kilogr. le 1/2	2e q	3e q	Prix extrêmes
Bœufs....	76	350	1.66	1.50	1.32	1.00 0.72
Vaches...	46	240	1.52	1.28	1.00	0.80 1.85
Taureaux	10	.	1.34	1.34	1.00	0.85 1.45
Veaux	1002	78	2.00	1.80	1.60	1.40 2.10

PARIS, 15 novembre. — *Dépêche de 2 heures*

Huile de colza.		Décembre	75 50
Courant	80 75	4 premiers	75 50
Décembre	81 »»	Raffinés 158 »» à 160 »»	
4 premiers	82 75	**Farines 8 marque**	
4 de mai	»» »»	Courant	72 25
Huile de lin.		Décembre	72 50
Courant	73 25	4 premiers	73 »»
Décembre	73 50	4 de mars	73 50
4 premiers	73 75	**Blés**	
4 de mai	»» »»	Courant	33 25
Spiritueux		Décembre	33 25
Courant	69 50	4 premiers	33 90
Décembre	69 50	4 de mars	34 10
4 premiers	69 25	**Seigles**	
4 de mai	69 75	Courant	23 75
Sucres roux		Décembre	24 »»
10/13	68 50	4 premiers	24 50
7/9	74 50	4 de mars	25 »»
Sucres blancs		Marq. Darblay	72 »»
Courant	76 25	**Temps froid.**	

COURS de SUCRSE et du 3/6 du 15 nov.

SUCRES	Cours officiels	Cours comm.	Offert.	Demande
Sucre indigène 88 degré	.65	..	..	..
» » 7 à 9	.71	..	..	..
» en pain, 6 k. n° 1	163 50	..	..	..
Sucre n° 3	.57 50	..	..	..
» indigène n° 3...	...	..	..	..
3/6 betterave, disponib.	.67	..	..	..
» » courant.	.55	..	..	..
» fin 1re qualité dispon.	.66	..	..	..
» » courant.	.66 50	..	..	..
» Mélasse disponible..	.65	..	..	..
» A livrer 4 premiers...	.64	..	..	..
» » 4 janvier...	...	..	..	..
» » 4 d'été. ..	.55	..	..	..
» » 4 derniers..	.60	..	..	..
» » 1 [illegible]	.62	..	..	..

Marché de Wormhout du 13 nov.

Blé. . . .	24 14	Haricots.	
Blé 1re qua.	24 67	Pois	
Blé 2e qua.	22 34	Caméline	
Fèves.		Pommes de t.	
Grai. de lin		Beur. en bl.	
Colza		(kilog) .. .	4 05 ..
Avoine		Lin (les 1/2).	.. ..

BOURSE DE LILLE

Valeurs	Cours préc.	Cours du 15 novembre
Crespin-l. Anzin	45	... ...
Marly. . . .	120	... ...
Annœullin . .	10 ..	... ...
Ch. Com. Calais.	.... ..	... ...

CORRESPONDANCE FINANCIÈRE DE LA BANQUE NATIONALE (CAPITAL 30,000,000) PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL LA « BOURSE » 11 RUE LEPELETIER, PARIS.

Bourse du 14 novembre.

Le maintien à 3 0/0 du taux de l'escompte à la banque d'Angleterre avait donné, hier, un peu de tenue à notre marché. Aujourd'hui, après un début assez ferme, la baisse recommence à sévir et nos rentes perdent rapidement leur cours de la veille. On finit à 81,40 sur le 3 0/0, à 114 sur le 5 0/0 et à 81,95 sur l'amortissable.

Comme le mouvement de recul a été déterminé par la baisse des fonds étrangers, on en a cherché la cause dans des nouvelles politique extérieure; nous croyons qu'on a beaucoup exagéré la portée de